



Scolia
revue de linguistique

39 | 2025
« Paroles d'Experts » École rhénane des Sciences du
langage *ErSciLang* 2023-2024

Qu'est-ce que la linguistique ?

What is linguistics?

Jean-Claude Anscombe



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/scolia/3259>

DOI : 10.4000/14ars

ISSN : 2677-4224

Éditeur

Presses universitaires de Strasbourg

Édition imprimée

Date de publication : 26 juin 2025

Pagination : 11-32

ISBN : 979-10-344-0268-7

ISSN : 1253-9708

Référence électronique

Jean-Claude Anscombe, « Qu'est-ce que la linguistique ? », *Scolia* [En ligne], 39 | 2025, mis en ligne le 07 juillet 2025, consulté le 08 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/scolia/3259> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/14ars>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Qu'est-ce que la linguistique ?

Jean-Claude ANSCOMBRE

CY Cergy Paris Université

Centre Jean Pruvost (CNRS-LT2D, EA 7518)

jchanscombrec@gmail.com

Cet article vise à expliquer le plus simplement possible à quels types de préoccupations tente de répondre ce champ de recherches communément regroupées sous le nom de *linguistique*, ainsi que les méthodes proposées pour y parvenir. Nous éviterons donc au maximum les développements par trop techniques, quitte à être parfois un peu simpliste dans nos propos. Les travaux choisis pour illustrer telle ou telle approche l'ont été pour des raisons de pertinence pédagogique, sans aucune prétention à l'exhaustivité. Enfin, nous n'aborderons que ce qu'on appelle la *linguistique synchronique*, en laissant à d'autres le soin d'exposer la facette *diachronique* des études linguistiques.

Le champ de la linguistique synchronique concerne soit l'étude du phénomène langagier en soi (v.g. l'acquisition d'une langue chez l'enfant), soit l'étude du fonctionnement d'une langue ou de plusieurs langues. La définition de ce qu'est la faculté de langage est loin d'être aisée. On peut partir de l'observation que les humains se regroupent habituellement en communautés, à l'intérieur desquelles ont lieu des interactions par l'intermédiaire de flux vocaux. Et ces interactions donnent lieu à différents types de réactions, qui seront évoquées au chapitre *pragmatique*. De telles interactions existant également chez les animaux vivant en meutes comme les loups, il nous faut donc préciser ce qui fait des langues humaines un type de langage particulier. En effet :

- a) Les langues humaines ont la propriété de *double articulation*, selon Martinet (1970: chap. I). Tant la production que la compréhension d'une émission vocale impliquent de reconnaître les choix qui ont été faits, et ce, selon Martinet, à deux niveaux. Un premier niveau, celui des *phonèmes* (la deuxième articulation chez Martinet), concerne le choix de *d* dans *il a dû* contre le choix de *b* ou encore de *v* (*il a bu/il a vu*). Ces choix entraînent des différences de sens, mais des différences qui sont indépendantes: la différence de sens entre *il a dû* et *il a bu* n'a rien à voir avec celle entre *il veut un don* et *il veut un bon*. La première articulation, celle des *monèmes*, a trait aux choix qui conservent leur effet sémantique: la différence sémantique entre *il a dû* et *elle a dû* est identique à celle entre *il a bu* et *elle a bu*. Les choix de la première articulation ne sont donc pas réductibles à ceux de la seconde articulation, même s'ils les impliquent par ailleurs. Selon Martinet, cette propriété de double articulation propre aux langages humains, et inconnue dans le domaine animal, va à l'encontre de l'interprétation de la faculté langagière en termes de messages codés dans une théorie cybernétique de la communication du type d'Apostel (1967: 1057 sq.).
- b) Un nombre important de langues possèdent une représentation écrite, qui suppose une analyse du flux vocal et de son fonctionnement. De plus, les langues non écrites sont étudiées *via* une transcription écrite qui implique des hypothèses sur la nature et le fonctionnement de ces langues. De ce point de vue, les corpus ne sont jamais théoriquement neutres, à l'instar de tous les systèmes d'observables (cf. sur ce point Duhem 1906; Hanson 1958; Kuhn 1962; Popper 2002; etc.). On peut s'interroger sur la nécessité d'une représentation matérielle d'une langue. Selon Gilmont (2004: 17 sq.), à propos des tablettes babyloniennes, ce recours à l'écriture était rendu nécessaire pour la gestion d'une société en pleine sédentarisation. C'est là l'origine du fameux *Code d'Hammourabi*, texte akkadien (ca. 1750 av. J.-C.), rédigé en écriture cunéiforme, premier traité juridique connu. En fait, dès 2000 av. J.-C., fleurissent des tablettes comportant des listes de mots, des « lexiques » bilingues suméro-akkadiens, etc. Les auteurs de ces textes sont les premiers linguistes: ils se sont proposé de matérialiser les productions langagières par un système réglé fini de représentations phonétiques dont la lecture ferait surgir un sens.

1. Langue parlée/langue écrite et grammaire/linguistique

Dans la mesure où la linguistique se veut scientifique, sa première préoccupation consiste à définir son objet d'étude. Que signifie par exemple déclarer « je travaille sur le français » ? Là ne s'arrête pas le problème. Toute discipline se caractérise non seulement par son objet d'étude mais aussi par la définition du champ d'études – *i.e.* la constitution de l'ensemble des observables, et enfin par l'exposé de la méthodologie choisie pour « expliquer » ces observables.

Pour ce qui est de « la langue » étudiée, il s'agit d'une certaine image de la langue, et même de la langue écrite comme dans le cas des langues occidentales. L'invention de l'écriture n'a pu se faire qu'à la suite d'analyses plus ou moins complexe de phénomènes de langage, certains considérés comme plus caractéristiques que d'autres. L'apparition de l'écriture a donc consacré des choix normatifs pour définir une langue présentée comme commune. Or la langue parlée construit également des normes à sa façon : type d'accentuation(s), usage d'un certain lexique, allusion à des éléments de culture spécifiques, etc. De ce point de vue, langue écrite et langue parlée sont tout aussi dignes l'une que l'autre d'être étudiées, et leur étude repose dans les deux cas sur le choix d'un ensemble de données, les observables, ensemble jugé par celui qui le définit à des fins d'étude comme représentatif, exhaustif et homogène. La question n'est donc pas de décider laquelle des deux manifestations doit être étudiée, mais si elles relèvent ou non du même type de fonctionnement. Dans le cas des langues occidentales comme le français, c'est souvent la langue écrite – ou du moins une certaine langue écrite – qui est considérée comme la langue standard. On reconnaît là l'influence de la grammaire. Si les grammairiens se proposent d'étudier la langue, il ne s'agit pas là d'une fin en soi, ou du moins pas uniquement. La langue étudiée ne l'est pas pour elle-même, mais pour servir un objectif extérieur, presque toujours de nature politique. La grammaire est conçue comme un outil d'enseignement, enseignement qui à son tour vise autre chose. On peut vouloir obtenir une homogénéité linguistique sur un territoire donné, sachant que cette homogénéisation, outre un évident intérêt administratif, est le plus sûr moyen de créer une mémoire collective propre à asseoir une autorité

centrale¹. Autorité centrale qui peut être (et a souvent été) de nature religieuse ou s'appuyant sur une telle autorité: la première grammaire du japonais est ainsi due aux jésuites portugais (début XVI^e siècle). La norme qui fait choisir la langue écrite ne provient pas de la langue elle-même, mais répond à l'idée jamais ou rarement explicitée – qu'il y a un mauvais parler – généralement celui du peuple – considéré comme peu intelligent et vulgaire; et un bon parler, celui d'une élite reconnue comme telle. Ainsi Vaugelas (1647: 9-10):

[...] bien parler la langue de son pays ne signifie pas pour ceux qui y sont nés: « parler le langage de leurs nourrices et de leurs domestiques », car « le peuple n'est le maître que du mauvais usage et le bon usage est le maître de notre langue », mais qu'il y a un bon usage, et que « c'est la façon de parler de la plus saine partie de la cour conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps ».

La linguistique actuelle traite de phénomènes que la grammaire considère comme relevant d'une langue parlée fautive (insultes, interjections, onomatopées, proverbes): « L'interjection est une sorte de cri qu'on jette dans le discours... Les interjections sont généralement brèves [...] la langue populaire est féconde en interjections plus ou moins pittoresques et plus ou moins triviales » (Grevisse 1980: 1270 *sq.*). Et les proverbes utilisent fréquemment une parataxe expression directe de « [...] la langue parlée, de la syntaxe affective qui désarticule l'expression de la pensée, et ne s'embarrasse guère de l'appareil de la phrase périodique savamment cimentée de conjonctions » (*op. cit.*: 168). L'opposition langue parlée / langue écrite recoupe ainsi au moins partiellement l'opposition linguistique / grammaire. Deux discours sur la langue, mais visant des objectifs différents: fonctionnement de la langue pour la linguistique, imposition d'une norme de la langue pour la grammaire².

1 La mémoire collective est un construit à travers une série de savoirs communs, ce qu'on appelle parfois *le roman national*. On en a une illustration avec *La légende des siècles* de Victor Hugo. Notons enfin que l'Ancien et le Nouveau Testaments jouent pour les religions afférentes le rôle de roman national.

2 Faute de place, nous nous contenterons de signaler le réel problème épistémologique que constituent l'usage généralisé de la/d'une langue écrite comme observable premier, ainsi que la nature des liens entre oralité et scripturalité. Cf. sur le sujet Koch et Osterreicher (2001).

2. Les concepts de la linguistique

L'étude d'une langue suppose une méthodologie, en particulier un jeu de concepts maîtrisables autant que faire se peut. Dans le cas de la linguistique, on doit bien reconnaître que certains concepts de base d'usage courant sont loin d'être réellement maîtrisés, et présentent des variations d'emploi n'ayant que rarement fait l'objet d'un questionnement systématique (Auroux 1992: 582 *sq.*; Léon 2003). Parmi ces termes, figurent en bonne place ceux de *mot*, *phrase*, *proposition*, et plus récents, ceux de *texte* et d'*énoncé*.

Nous commencerons par le terme anodin en apparence de *mot*. Dans un premier sens, il renvoie au découpage de la chaîne parlée et concerne donc les *parties du discours*. Il s'agit à l'origine de tout segment de la chaîne parlée qui soit le plus petit à avoir une signification. Le critère du blanc typographique, parfois évoqué pour définir le mot, est suspect de renvoyer à une représentation écrite, et donc à une théorie non explicitée du découpage. Par ailleurs, toutes les langues n'ont pas une écriture, il s'en faut, et de plus, la notion même de mot n'est pas universelle: son application pose problème en dehors du domaine indo-européen. Enfin, l'existence dans nos langues de flexions rend difficile l'identification d'un mot³: ainsi, quels sont les mots (au sens ci-dessus) dans *Vous chantiez*? Au niveau lexical, le mot est essentiellement une entrée de dictionnaire, et une entrée écrite. Ces entrées peuvent comprendre des mots composés comme *moulin à vent*, qui ne satisfait pas à la définition ci-dessus et même des expressions complètes, ainsi *vouloir en avoir le cœur net*. Si on ne les appelle pas mots – on peut se demander pourquoi, elles sont cependant au même niveau de la description lexicale. D'où le remplacement du concept de *mot* par celui de *monème*, chez Martinet. La communication d'un message implique des choix, le monème étant, au niveau de ces choix, un choix minimal, inanalysable donc en choix plus simples. Un groupe de monèmes sera un *syntagme*⁴. Martinet distingue de plus les monèmes

3 Sans parler du cas des langues agglutinantes, où la notion de mot fonctionne mal, et de langues comme le chinois où elle semble n'avoir aucun sens.

4 On notera le caractère ambigu de l'appellation *syntagme*. Pour Martinet, le syntagme étant une combinaison de monèmes (niveau du contenu du message), relève en partie du moins, de la sémantique. Pour Saussure, un syntagme est la réunion de deux ou plusieurs signes combinés de façon à former un signe complexe, et relève

lexicaux qui forment une classe ouverte, et les monèmes *grammaticaux* qui forment cette fois une classe fermée. Si cette approche évite certains problèmes, elle en pose d'autres. Par exemple, qu'il y ait un même monème *présent* dans *Le chat est sur son coussin* et *Le chat est un carnivore* ne va pas de soi.

On n'est guère mieux loti avec les notions de *phrase* et de *proposition*. Pour les continuateurs modernes de Frege (1960: 56-78), comme le rappelle Engel (1989), la *phrase* est une suite de signes, et la *proposition* est ce qu'exprime une phrase, sa signification. De plus, pour Frege, une proposition est susceptible d'être vraie ou fausse, elle a une valeur de vérité. On reconnaît là l'influence de la logique, entre autres la *logique des propositions*. On peut rechigner devant l'idée de ne considérer que des phrases de type assertif, mais cette définition est en soi cohérente, et distingue effectivement le niveau articulatoire et le niveau signifiant. Or c'est loin d'être le cas général. Ainsi, pour Grevisse (1980: 163):

Une **proposition** est un mot ou tout système de mots au moyen desquels nous manifestons un acte de notre vie psychique; c'est une unité constitutive d'un *énoncé*, composée en général d'un groupe nominal et d'un groupe verbal et formant partie d'une *phrase*, sinon la phrase tout entière.

Pour Marouzeau (1969: 189, *s.v. proposition*):

Énoncé constitué essentiellement par un prédicat ordinairement verbal, mais qui peut être aussi nominal [...]. La proposition constitue une phrase si elle se suffit à elle-même. Et sous *énoncé*: « Terme le plus général pour désigner toute communication faite par le sujet parlant ».

Il ne s'agit là que d'exemples épars parmi d'autres. On imagine la confusion qui en résulte lorsqu'on ajoute à ces notions quelque peu floues la notion supplémentaire d'*énonciation*, et enfin lorsqu'il s'agit de fournir des équivalences de ces termes dans d'autres langues que le français. Le problème est d'autant plus aigu que les notions comme celles de *phrase* ou de *proposition* sont au cœur de beaucoup de recherches actuelles en linguistique. La notion de *phrase*, accusée d'être considérée à tort comme intuitive, et d'être fortement inspirée

cette fois de la sémiotique. Dans les approches générativistes, le syntagme est un élément de la structure formelle, *i.e.* de la syntaxe.

par la représentation écrite, a été récusée par certains, et d'autres approches ont été imaginées. En particulier, la *Grammaire de la période* (Berrendonner 2012) propose un autre système d'articulations du discours reposant exclusivement sur des critères linguistiques précis et explicites. On trouvera l'histoire détaillée de ces notions dans Auroux (*op. cit.*), et Cassin (2004), *s.v. Proposition*.

Une dernière remarque : notre but ici n'est pas de critiquer cet état de choses, mais de regretter l'absence d'une réflexion générale sur une terminologie linguistique quelque peu floue. Chaque école linguistique tend en effet à : 1) créer sa propre terminologie en donnant à des termes déjà présents un nouveau sens ; 2) créer de toutes pièces de nouveaux termes là où des termes existaient déjà pour les notions concernées.

3. Les différents champs de la linguistique

La linguistique contemporaine distingue traditionnellement les domaines suivants :

- a) La *phonétique*, peut-être le plus ancien des domaines, étudie les sons produits lors d'émissions langagières. Elle analyse le système phonatoire et son fonctionnement, études qui ont de nombreuses applications : enseignement des langues, phoniatrie, synthèse de la parole, etc. Alors que la phonétique s'intéresse aux sons (des langues naturelles), la phonologie se consacre à l'étude des sons non comme productions sonores, mais comme renvoyant aux éléments (les *phonèmes*) d'un système. Par exemple, le R à l'initiale possède différentes prononciations en français (parlé) : R grasseyé (uvulaire), R roulé, R fricatif uvulaire voisé, R parisien, etc. Ces différences n'étant pas sémantiquement significatives, tous ces R sont représentés dans le système du français actuel comme une seule unité, un seul *phonème*. La *prosodie* est généralement étudiée à part. Elle traite de l'*intonation* des énoncés, également de l'*accentuation* éventuelle, et du *rythme*. Ces deux sous-domaines sont généralement étudiés de façon largement indépendante des autres domaines. Pour des raisons d'espace, nous nous limiterons aux quatre sections citées ci-après.
- b) La *morphologie* : est traditionnellement l'étude de la formation des mots : mécanismes de dérivation et de composition (morphologie

lexicale), mais aussi de flexion (morphologie flexionnelle) selon différents aspects (genre, nombre, personne, etc.).

- c) La *syntaxe*: s'occupe de la façon dont les mots sont combinés pour former des groupes de mots (les *syntagmes*) et des phrases. Le fait que ces combinaisons obéissent à des règles formelles transparait de façon claire par exemple dans l'ordre des mots en français, ou encore celui de l'apparition des propositions lorsqu'il y a coordination ou subordination.
- d) La *sémantique*: elle se propose de mettre les mots et les phrases en correspondance avec autre chose, qu'on appelle généralement le *sens*, que ce soit d'un mot, d'une expression ou d'une phrase, sans que la distinction ni le rapport soient jamais faits entre ces différents aspects de *sens*. Parler ne se ramène pas simplement à émettre des sons, il y a « transmission » de quelque chose d'autre. C'est ce qui a souvent fait comparer la langue à un code, et mené à vouloir l'étudier dans le cadre de la théorie (mathématique) de l'information (Apostel 1967).
- e) La *pragmatique* enfin: il y a aujourd'hui un consensus pour la voir comme la partie de la linguistique consacrée aux relations interpersonnelles véhiculées par la parole. Elle a connu une sorte d'apogée avec la théorie des actes de langage sous ses différentes formes, puis avec les différentes approches des marqueurs de discours (cf. *infra* la notion de *pragmatique intégrée*), ainsi que certains aspects des théories de l'énonciation comme la polyphonie et le dialogisme. Nous reviendrons ultérieurement sur ces points.

4. Quelques précisions sur la syntaxe

Le vocable *syntaxe* est ancien, et apparaît explicitement sous la forme *syntaxis* chez Priscien de Césarée, dans ses *Institutiones grammaticae* (VI^e siècle après J.-C.), où il désigne l'arrangement des mots, sens régulièrement attaché au vocable. Le sens actuel semble dû à Ramus dans sa *Gramere* (1572), où il fonde la syntaxe en particulier sur le concept de « convenance », qu'on retrouvera plus tard dans la *Grammaire de Port-Royal* (p. 385):

La construction des mots se distingue généralement en celle de convenance, quand les mots doivent convenir ensemble, et en celle de régime, quand l'un des deux cause une variation dans

l'autre. La première, pour la plus grande partie, est la même dans toutes les langues, parce que c'est une suite naturelle de ce qui est en usage presque partout⁵.

La syntaxe de Ramus étudie des cas d'anomalies, ainsi l'ordre inversé du sujet et du verbe, et sa conception en termes d'architecture formelle est résolument moderne : « Elle enseigne le bastiment des mots entre eux par leurs propriétés, et est presque seulement en convenance et mutuelle communion des propriétés » (Ramus 1572 : 105). À l'heure actuelle, *syntaxe* désigne exclusivement la description de l'organisation formelle des éléments de la phrase, *grammaire* étant réservé à la pédagogie normative de cette organisation. Pour Ramus, la syntaxe est à la fois une architecture et un enseignement de l'art de bien parler : « La Grammaire apprend aux autres à bien parler » (*op. cit.* : 37).

En fait, la véritable révolution de la linguistique et en particulier de la syntaxe s'est produite avec l'apparition de la *Grammaire Générative* (Chomsky 1965). Cette approche se propose de rendre compte des propriétés linguistiques des énoncés au travers : a) d'une représentation formelle de ces énoncés (la *structure superficielle*) ; b) du traitement de cette structure superficielle au moyen d'une structure abstraite sous-jacente (la *structure profonde*). L'interprétation des énoncés se fait au niveau de la structure profonde. Dans cette perspective, la syntaxe est le cœur de la langue, la sémantique étant seconde. D'autres approches sont apparues à la même époque, ainsi la *sémantique générative* (Lakoff 1970 ; Mc Cawley 1969). Cette dernière postule cette fois l'existence de *structures sémantiques profondes*, auxquelles un composant transformationnel assigne des structures superficielles. Les phénomènes de sens y sont donc au cœur du langage, alors que la grammaire générative de Chomsky exclut toute considération sémantique d'un composant profond purement syntaxique, la sémantique n'en étant qu'un sous-produit. C'est la *sémantique interprétative* lancée par Fodor & Katz (1963), dont Chomsky (1965, 1968) devait faire un composant de sa grammaire générative. Comme pour les grammaires traditionnelles, avares en considérations sémantiques, le sens y est vu déterminé dès lors que la structure syntaxique est connue.

5 Cette position de la *Grammaire de Port-Royal* préfigure la *grammaire universelle* de Chomsky.

L'approche générativiste, même si elle a considérablement évolué depuis ses débuts, est fortement critiquée aujourd'hui. On lui a essentiellement reproché: a) Le recours à un langage formalisé, vu par certains comme une «logicisation» de la langue; b) De mettre la syntaxe au cœur d'un dispositif libre donc de toute considération sémantique; c) De postuler l'existence d'une *grammaire universelle* innée, qui représenterait des compétences spécifiques à notre espèce – à savoir la compétence cognitive propre à l'espèce humaine (Chomsky 2002)⁶.

On notera cependant que le reproche de logicisation de la langue repose sur une méconnaissance du fonctionnement d'une grammaire générative. Ce qui est formalisé en effet, n'est pas la langue mais le discours sur la langue, *i.e.* la métalangue. Il s'agit alors, en s'attachant à construire exclusivement une *forme*, d'éviter certains présupposés métaphysiques véhiculés par le langage ordinaire⁷. Par ailleurs, il est possible d'étudier les langues dans un cadre générativiste sans faire l'hypothèse d'une grammaire universelle, mais comme méthode heuristique. Enfin, la grammaire générative n'est pas sans mérite: a) Elle s'est proposé une approche formelle explicite des langues, selon un critère de rigueur qu'elle a toujours respecté; b) Elle a permis la découverte et l'étude d'une série de phénomènes jusque-là peu abordés. Ainsi les quantifieurs (Corblin 1997) ou les phénomènes d'agentivité et d'ergativité (Zribi-Hertz 1987), parmi d'autres; c) Elle représente un changement de paradigme au sens de Kuhn (1962). En introduisant en effet une linguistique formelle de la phrase, elle a permis une syntaxe libérée de l'aspect fortement normatif de la grammaire. De cette syntaxe a découlé l'apparition d'une sémantique phrastique, relayée à la même époque par l'apparition d'études sur la performativité et les actes de langage, de base également phrastique; d) Enfin, l'opposition structure de surface/structure profonde conduit à distinguer explicitement la phrase₁ «matériau linguistique représentant la parole» et la phrase₂

6 Hypothèse qui apparaît régulièrement dans l'histoire des théories linguistiques. Les langues particulières ne sont que des manifestations d'un mécanisme général, une grammaire ou une langue universelle, en tant qu'elles représentent une pensée humaine qui ne peut être elle-même qu'universelle.

7 Ce qui n'évite pas la réapparition de tels présupposés quand on interprète ces formes en termes de *realia*.

« représentation de la structure de la phrase₁ dans la théorie choisie ». On peut ainsi rendre compte par exemple de phénomènes d'ambiguïté. Ainsi, l'ambiguïté de la structure de surface *Max écrit à un ami quand il est malade* peut être expliquée en lui affectant selon les contextes, l'une ou l'autre des deux structures profondes [Max₁ écrit à un [ami]₂ quand il₁ est malade] et [Max₁ écrit à un [ami]₂ quand il₂ est malade].

L'hypothèse de Chomsky (1965) d'une structure fondamentalement syntaxique de la langue libre de toute considération sémantique n'est pas nouvelle. On la retrouve en partie dans nos grammaires habituelles. Le beau parler y est en fait la langue écrite, ou plutôt une certaine langue écrite, où tout ce que l'on désire dire doit être syntaxiquement explicite. C'est le *parallélisme logico-grammatical* (Serrus 1933), lequel amène à considérer comme fautives (cf. *supra* Grevisse 168) les phrases averbales ou les tournures paratactiques. Elles présentent en effet un manque (syntaxique), puisque pour les comprendre, il faut restituer respectivement un verbe et une conjonction.

Quoiqu'il en soit, le courant générativiste a revitalisé une linguistique quelque peu assoupie, et suscité de nouveaux courants. Citons en particulier les travaux du groupe de Maurice Gross sur les verbes supports (Gross 1975) et les prédicats nominaux (Giry-Schneider 1978), mais aussi sur les adverbes (Molinier-Lévrier 2000). Également Ruwet (1982, 1991), sur divers problèmes de syntaxe du français, ainsi que ceux de Milner (1978), dédiés en particulier à l'expression de la quantité en langue. Dans la même veine syntaxique, signalons enfin la *Théorie des classes d'objets* (Gross 2008). Les classes d'objets sont en bref des entités construites sur des bases syntaxiques et déterminées par la signification des prédicats applicables à l'objet considéré. Mentionnons pour terminer le très intéressant ouvrage de Muller (2002) qui, constatant que la syntaxe d'un énoncé ne peut être expliquée en termes purement syntaxiques propose un système complexe articuland diverses composantes (dont la sémantique), intervenant dans la production d'un énoncé et déterminant sa syntaxe. Cette vision de la syntaxe est à rapprocher de l'idée générativiste de *grammaire modulaire*.

5. La naissance d'une sémantique de la phrase

Si la notion de *sémantique* est due à Bréal (1897), il s'agit en fait d'une sémantique fondamentalement lexicale d'une part, et fortement diachronique d'autre part. À l'inverse, la grammaire générative traite d'une sémantique de la phrase, quelle que soit sa place dans l'édifice linguistique. Cette apparition d'une sémantique phrastique est en fait récente, surtout dans les versions où elle est non dérivée de la structure syntaxique – indépendamment d'éventuelles interactions entre les deux composants.

Le mot *syntaxe* est ancien, il n'en est en revanche pas de même pour *sémantique*. Le *Dictionnaire historique* (Rey 1992) renvoie à une attestation *symentique* de 1561 et concernant le sens des mots. Cette acception semble s'être conservée jusqu'à une époque récente à laquelle, à travers diverses influences, elle en est venue à désigner l'étude du «sens des phrases». À en croire l'ouvrage de Rey, cette nouvelle approche était vue de façon plutôt défavorable : «Le mot est devenu aussi le nom de diverses disciplines à caractère plus philosophique que linguistique» (*loc. cit.*). C'est que la sémantique phrastique est née de la confluence à une même époque de plusieurs courants. D'une part, nous l'avons dit, la *Grammaire Générative*, dont les mécanismes de base opèrent au niveau des phrases, approche directement issue de la notion de *grammaire formelle* (cf. Gross 1967), elle-même produit de l'essor prodigieux de la logique formelle dès la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle sous l'impulsion de David Hilbert et de Bertrand Russell. Leurs travaux portaient sur des systèmes formels et leurs manipulations, la sémantique logique (terme dû à Carnap) consistant en l'interprétation des formes engendrées par ces systèmes. On voit le parallèle avec la *Grammaire Générative* : une telle grammaire engendre des formes phrastiques (niveau syntaxique) dont l'interprétation (sémantique) est dérivée.

Le choix d'une sémantique phrastique pose la question de la nature du sens d'une phrase, quelle que soit la représentation de ce sens – en particulier comme somme des sens des mots (Tamba 2015). Une conception du sens phrastique longtemps majoritaire en fait l'objet de la communication. Parler c'est communiquer une pensée (Descartes 1647 ; Port-Royal 1675 ; Brunot 1922), ou une expérience (Martinet 1970). Dans une telle optique, le sens d'une phrase est une

description de la réalité, et il y a donc un lien entre sens (phrastique) et référent. Ce référent est convoqué par certaines unités lexicales, dont les groupes nominaux : leur sens est une description de leur référent (Milner 1982 : 9 *sq.*), qu'il soit « réel » (*objectivisme*) ou qu'il s'agisse d'une construction (*constructivisme*). Très présentes en sémantique, ces théories réintègrent dans la langue un référent vu à l'inverse par Saussure comme faisant partie de l'extralinguistique. Quant au référent de la phrase, et sous l'influence de recherches logico-philosophiques (Frege 1960 : 63 ; Strawson 1977 : 18), c'est la valeur de vérité de cette même phrase. On notera que cette conception de la sémantique phrastique restreint sa portée aux phrases assertives ou réductibles à de telles phrases : par exemple en ramenant les phrases interrogatives et jussives à des assertions par le biais d'une structure performative « profonde » (Ross 1970). Bally (1944 : 35 *sq.*) propose à ce sujet une conception proche de Brunot. Pour lui, toute phrase est l'énonciation d'une pensée complète, et parler est ainsi énoncer une pensée afin de la communiquer. Une pensée, enfin, est une réaction (appréciation, affirmation, jugement) – le *modus* – d'un sujet à une représentation – le *dictum*. Pour Bally, toute phrase est modale en ce qu'elle comporte toujours un élément subjectif (le *modus*), allié à un élément cette fois objectif (le *dictum*). Une position récente sur le lien entre sens et référence voit la désignation du référent par un groupe nominal comme se faisant sur le mode déictique (cf. Anscombe 2001 ; Kleiber 2001b), indépendamment du sens, contre des positions antérieurement admises. Cette approche a été développée entre autres par Kripke (1981) et Putnam (1975).

Parmi les différentes théories sémantiques, on peut en distinguer trois types, même si elles interfèrent souvent : celles qui proposent une structuration générale de la phrase et du discours ; celles qui étudient la contribution d'unités lexicales – ou plus généralement de classes de telles unités – à la structuration des phrases et des discours ; et enfin celles qui sont consacrées à une thématique générale.

Les principales théories sémantiques phrastiques sont des théories de l'énonciation, à savoir qu'elles renvoient à un type de description spécifique de la phrase : la phrase comme le condensé d'un théâtre de personnages discursifs, ainsi le *locuteur*, le *destinataire*, la *vox populi*, etc., là où l'énoncé était usuellement vu comme le fait d'un unique *sujet parlant*. Il en est ainsi pour la *polyphonie* (Ducrot 1984) et le

dialogisme (Bres 2005), présentés ainsi qu'un panorama des travaux sur le sujet dans Anscombe (2009). On trouvera dans Anscombe (2019) un aperçu général du *savoir commun* comme objet linguistique. Le concept de *médiativité*⁸, dû à Lazard (1956), est étudié dans Guentcheva (1996). Il s'agit de rechercher dans un énoncé les marques indiquant l'origine d'une information, qui peut être un savoir commun, une perception directe ou une perception indirecte. Dans la mesure où il existe des marqueurs dédiés, l'apparition de ces notions intègre dans la sémantique des indications autrefois considérées comme purement pragmatiques. Signalons pour terminer une théorie à part de ce courant, la *Théorie Sens-Texte* de Mel'čuk (1996). Elle propose un cadre théorique pour la construction de modèles du fonctionnement des langues naturelles. Dans un tel cadre, un énoncé d'une langue se voit affecter divers niveaux de représentation (phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique) reliés entre eux par des transformations. Il s'agit donc d'une approche modulaire. Par ailleurs, à toute unité lexicale est attachée une *fonction lexicale*, i.e. une représentation de sa combinatoire lexicale restreinte, sa *collocation*. La théorie postule que toute langue est caractérisée par ses collocations.

Parmi les autres thématiques ayant fait et faisant l'objet de nombreux travaux citons: les déterminants et quantificateurs (Corblin 1997; Kupferman 2004; Kleiber 1990; Gaatone 2006; Muller 2019), la généricité (Galmiche 1985; Kleiber 1978; Anscombe 2017); les anaphores associatives (Fradin 1984; Kleiber 2001a); la modalité (Gosselin 2010); temps et aspect (Kleiber 1987; Saussure 1998); événements (Asnès & Kupferman 2008); présupposition (Deloor 2012, pour un aperçu); et enfin le figement lexical (Gross 1982; Gross 1996; Svensson 2004; Anscombe & Mejri 2011).

Enfin, parmi les études plus proprement de classes de mots, nous mentionnerons les nombreuses études sur la sémantique nominale: noms d'agent et d'action (Anscombe 2000, 2003; Huyghe 2014); noms psychologiques enfin (Leeman 1987; Balibar-Mrabti 1995; Anscombe 2005). Et pour terminer, les études sur certains temps verbaux, imparfait (Bres 1997) et conditionnel (Abouda 2017) étant les plus sollicités.

8 Nous préférons ce terme à *évidentiel*, faux-sens calqué sur l'anglais, alors que la médiativité – terme et notion – est antérieure.

6. Pragmatique et pragmatique intégrée

La pragmatique a longtemps été considérée comme la « pouvelle » de la linguistique, où figuraient pêle-mêle des indications contextuelles – dont les savoirs communs, les relations entre les énoncés et les participants au dire, en bref, tout ce qui concerne l'interprétation d'un énoncé en contexte et ne relève ni de la sémantique, ni de la linguistique. La sémantique, jusqu'au début des années soixante-dix, concernait exclusivement la valeur de vérité des énoncés, *i.e.* leur *valeur informative*. En était donc exclu tout ce qui touchait les relations interpersonnelles, et en premier lieu les valeurs d'action accomplies par ces énoncés. Avec l'apparition des travaux sur les *performatifs* (Austin 1962), puis les *actes de langage* (Searle 1969), les valeurs d'action, dans la mesure où elles composent la valeur de base de certaines entités, réintègrent la sémantique. C'est qu'on appelle la *pragmatique intégrée* (Milner 1973). C'est dans une telle optique qu'apparaissent deux types de théorisation : *L'Argumentation dans la langue* (Anscombe & Ducrot 1983), qui voit tout énoncé comme visant fondamentalement certaines conclusions ; et *L'articulation du discours* (Roulet & alii 1985), qui aborde le problème de la bonne formation des discours. Alors que la première met l'accent sur les structures, la seconde privilégie les fonctions et les interactions. Par ailleurs, le recours à des fonctions ou à des instructions pour rendre compte de connexions non totalement explicites au niveau de la forme, a également favorisé la prise en compte des savoirs communs, jusque-là relégués au statut d'éléments purement contextuels. D'où un renouveau des études linguistiques pour ces savoirs communs que sont les formes sapientiales, dont on trouvera un panorama dans Anscombe, Darbord & Oddo (2012). L'adoption d'une optique plus pragmatique a suscité un essor rapide des études sur les *marqueurs discursifs* (entre autres noms), qu'ils soient intraphrastiques (les adverbes d'énonciation) ou extraphrastiques (les connecteurs), *i.e.* agissant au-delà de l'énoncé. On trouvera un panorama des hypothèses et problèmes concernant ces marqueurs discursifs dans Anscombe (2024). Dans la mesure où les interactions entre les participants au discours font partie des actions langagières, les théories polyphoniques, dialogiques et médiatives relèvent de la pragmatique intégrée. Enfin, la sous-classe des incises que sont les *parenthétiques* (Gachet 2009 ; Blanche-Benveniste & Willems 2016), relève également d'une telle

pragmatique, puisqu'elles concernent le rôle du locuteur dans le discours. L'apparition des acteurs dans la description proprement linguistique a revitalisé les analyses prosodiques, du moins dans le cas des marqueurs de discours (cf. Martin 2024).

Cette évolution semble s'infléchir vers une linguistique modulaire, et tendre à refuser des limites tranchées entre les trois composants syntaxe, sémantique et pragmatique.

7. Morphologie et sémantique lexicales

La morphologie lexicale traite de la formation des unités lexicales, ce qui suggère immédiatement trois grandes questions. La première concerne la classification de ces unités en différentes classes (v.g. les verbes), la seconde les règles formelles qui régissent leur formation (v.g. *cheval/chevaux*), et la troisième, le lien de ces formations avec la sémantique, que ce soit au niveau de la formation elle-même ou au niveau de la signification résultante.

Nous nous limiterons ici à la morphologie dérivationnelle, et plus précisément aux formations suffixales, majoritaires dans une langue comme le français. La morphologie traite des différentes formations de *lexèmes*, i.e. d'unités lexicales reconnues comme telles. Nous nous intéresserons ici à la définition des notions de base (Roché 2010). Roché distingue la *base*, dont le pendant est le *mot construit*, tous deux étant des lexèmes. Pour reprendre l'exemple de Roché (*op. cit.* : 97), *royaliste* est un mot construit de base *roi* et non *royal*, la relation évidente entre *roi* et *royal* montrant que la base – ici le lexème *roi* – peut ne pas être le lexème « visible » mais se trouver dans l'entourage sémantique et morphologique de ce lexème – c'est le lexème *royal*. Si on considère maintenant les lexèmes construits, tout linguiste ayant touché peu ou prou à la morphologie sait par expérience qu'il est fréquent qu'un lexème présente des variantes – des *allomorphes* – au niveau du radical. Ainsi, l'utilisation correcte d'une forme verbale française suppose la connaissance des différents radicaux qui interviennent dans sa conjugaison. On appelle *thème* ou encore *radical* le segment auquel va s'accrocher le suffixe dans notre cas⁹. La morphologie s'intéresse à la

9 Nous laissons de côté la distinction faite par Roché entre *thème* et *radical*, non pertinente ici.

construction d'un lexème sur la base d'un autre lexème en « collant » un affixe sur un radical.

Indépendamment des problèmes proprement phonologiques, la morphologie rencontre de nombreux problèmes sémantiques. On pouvait s'y attendre, puisque la base n'est pas nécessairement celle qui correspond au radical, cf. le cas de *royaliste*. En voici un autre cas, plus dissimulé, celui de *exploitant* (Anscombre 2003, 21 sq.). Cet adjectif participial nous fournit la base *exploiter* et le radical *exploit-*. En fait, l'existence de la combinaison *un petit exploitant agricole* montre qu'*exploitant* est sémantiquement apparenté à *exploitation*, qui en serait peut-être la véritable base. Autre problème, de nature aspectuelle, celui des suffixes possibles ou non pour les déverbaux processifs. Ainsi, l'opposition *-age/-ment* est bizarrement répartie parmi les noms processifs, comme le montre la paire *chauffage/*chauffement* versus **réchauffage/réchauffement*. Il y a donc des contraintes sémantiques sur la possibilité de certaines dérivations. Par ailleurs, la valeur sémantique de certains dérivés pose problème. Il est ainsi usuel de considérer les déverbaux nominaux en *-eur* relatifs à des humains comme dénotant des agents de l'action dénotée par le verbe. Par exemple *chasseur* « qui chasse », *coureur* « qui court », etc. Or certains cas vont à l'encontre de cette interprétation; ainsi, *un passeur* n'est pas quelqu'un qui passe, mais qui fait passer; *un flotteur* ne flotte pas, mais fait flotter; *un rôti* fait rôtir plutôt qu'il ne rôtit; enfin *une marieuse* ne marie pas les gens, mais provoque leur mariage, etc. On voit ainsi que la relation entre la forme et le sens dérivationnel n'est pas évidente. On trouvera à ce propos dans Polguère (2016) un exposé des relations entre morphologie et sémantique lexicale.

Bibliographie

- ABOUDA L. (2017), Le conditionnel en français. Statut, typologie des emplois et signifié en langue, *Cahiers de lexicologie* 2: 111, 11-28.
- ANSCOMBRE J.-C. (2000), Éléments de classification des noms processifs, *Bulag, Lexique, Syntaxe et Sémantique: Mélanges offerts à Gaston Gross à l'occasion de son 60^e anniversaire*, Hors série, 345-364.
- ANSCOMBRE J.-C. (2001), Dénomination, sens et référence dans une théorie des stéréotypes nominaux, *Cahiers de pragématique* 36, 43-72.

- ANSCOMBRE J.-C. (2003), L'agent ne fait pas le bonheur agentivité et aspectualité dans certains noms d'agent en espagnol et en français, *Thélème*, n° spécial, 11-27.
- ANSCOMBRE J.-C. (2005), Temps, aspect et agentivité dans le domaine des adjectifs psychologiques, *Lidil* 32:145-165.
- ANSCOMBRE J.-C. (2009), La comédie de la polyphonie et ses personnages, *Langue française* 164, 11-31.
- ANSCOMBRE J.-C. (2017), Génériques et généricité en français, *Cahiers de lexicologie* 2: 111, 29-56.
- ANSCOMBRE J.-C. (2019), La place du sens commun dans la construction du sens linguistique, in G. Cislaru & V. Nyckees (dir.), *Le partage du sens: approches linguistiques du sens commun*, Série *Les concepts fondateurs de la philosophie du langage*, vol. 4, London, ISTE Editions, 51-69.
- ANSCOMBRE J.-C. (2024), Les marqueurs de discours. Une catégorie linguistique?, *Scolia* 38, 11-34.
- ANSCOMBRE J.-C., DARBORD B. & ODDO A. (éds.) (2012), *La parole exemplaire*, coll. *Recherches*, Paris, A. Colin.
- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Liège-Bruxelles, Mardaga.
- ANSCOMBRE J.-C. & MEJRI S. (éds) (2011), *Le figement linguistique: la parole entravée*, Paris, Honoré Champion Éditeur.
- APOSTE L. (1967), Épistémologie de la linguistique, in J. Piaget (dir.), *Logique et connaissance scientifique*, Encycl. de la Pléiade, XXII, Paris, Gallimard, 1056-1096.
- ARNAUD & LANCELOT (1803/1664), *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Paris, de l'Imprimerie de Munier.
- ASNÈS M. & KUPFERMAN L. (2008), Événements, prédicats, arguments quelques points de repère, *Langages* 1: 169, 7-33.
- AUROUX S. (1992), *Histoire des idées linguistiques: 2, Le développement de la grammaire occidentale*, coll. *Philosophie et linguistique*, Liège, Mardaga.
- AUSTIN J. L. (1962), *How To Do Things With Words*, Oxford, Oxford University Press.
- BALIBAR-MRABTI A. (1995), Une étude de la combinatoire des noms de sentiment dans une grammaire locale, *Langue française* 105, 88-97.
- BALLY C. (1944), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke S.A.
- BLANCHE-BENVENISTE C. & WILLEMS D. (2016), Les verbes faibles, in *Encyclopédie Grammaticale du Français*, <http://encyclogram.fr>

- BRÉAL M. (1897), *Essai de sémantique (Science des significations)*, Paris, Librairie Hachette.
- BRES J. (1997), Habiter le temps: le couple imparfait/passé simple en français, *Langages* 127, 77-95.
- BRES J. (2005), Savoir de quoi on parle: dialogue, dialogal, dialogique, dialogisme, polyphonie..., in J. Bres, P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke & L. Rosier (éds.), *Dialo-gisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 47-61.
- BRUNOT F. (1922), *La pensée et la langue*, Paris, Masson & Cie.
- CASSIN B. (dir.) (2004), *Vocabulaire européen des philosophies*, Paris, Seuil-Le Robert.
- CHOMSKY N. (1965), *Aspects of the theory of syntax*, Cambridge, Mass, MIT Press.
- CHOMSKY N. (1968), *Deep Structure, Surface Structure and Semantic Interpretation*, Cambridge, Mass, MIT Press.
- CHOMSKY N. (2002), *On Nature and Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CORBLIN F. (1997), Les indéfinis: variables et quantificateurs, *Langue française* 116, 8-32.
- DELOOR S. (2012), Bref aperçu des travaux sur la présupposition, *Langages* 186, 3-20.
- DESCARTES R. (1647), *Les Principes de la philosophie, écrits en latin par René Descartes. Et traduits en François par un de ses amis*, à Paris, chez Henry Le Gras.
- DUCROT O. (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- DUHEM P. ([1906] 1981), *La théorie physique. Son objet, sa structure*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.
- ENGEL P. (1989), *La norme du vrai*, Paris, Gallimard.
- FODOR J. & KATZ J. (1963), The Structure of a Semantic Theory, *Language* 39, 170-210.
- FRADIN B. (1984), Anaphorisation et stéréotypes nominaux, *Lingua* 64, 325-369.
- FREGE G. (1960), On sense and reference, in P. Geach & M. Black (eds.), *Translations from the Philosophical Writings of Gottlob Frege*, Oxford, Blackwell, 56-78.
- GAATONE D. (2006), La problématique des notions d'« indéfinitude » et de « prédication » à travers la comparaison de *quelques* et de *plusieurs*, in F. Corblin, S. Ferrando & L. Kupferman (éds.), *Indéfini et prédication*, Paris, PU de Paris Sorbonne, 25-35.
- GACHET F. (2009), Les verbes parenthétiques: un statut syntaxique atypique?, *Linx* 61, 13-29.

- GALMICHE M. (1985), Phrases, syntagmes et articles génériques, *Langages* 79, 2-39.
- GILMONT J.F. (2004), Une introduction à l'histoire du livre et de la lecture: Du manuscrit à l'ère électronique, Liège, Céfal.
- GIRY-SCHNEIDER J. (1978), *Les Nominalisations en français*, Genève, Droz.
- GOSELIN L. (2010), *Les modalités en français*, Amsterdam-New-York, Rodopi.
- GREVISSE M. (1980), *Le Bon Usage*, Paris-Gembloux, Duculot.
- GROSS G. (1996), *Les expressions figées en français*, coll. *L'essentiel français*, Paris, Ophrys.
- GROSS G. (2008), Les classes d'objets, *Lalies* 28, 11-165.
- GROSS M. (1967), *Notions sur les grammaires formelles*, coll. *Programmation*, Paris, Gauthier-Villars.
- GROSS M. (1975), *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.
- GROSS M. (1982), «Sur une classification des "phrases figées" du français», *Revue québécoise de linguistique* 11 : 2, 151-185.
- Groupe de Fribourg (2012), *Grammaire de la période*, coll. *Sciences pour la communication*, 100, Berne-Berlin-Bruelles-New York, Peter Lang.
- GUENTCHEVA Z. (1996), *L'énonciation médiatisée*, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Louvain-Paris, Peeters.
- HANSON N.R. (1958), *Patterns of Discovery*, Cambridge, USA, University Press.
- HUYGHE R. (2014), La sémantique des noms d'action: quelques repères, *Cahiers de Lexicologie* 105, 181-201.
- KLEIBER G. (1978), Phrases et valeurs de vérité, in R. Martin (éd.), *La notion de recevabilité en linguistique*, Paris, Klincksieck, 21-65.
- KLEIBER G. (1987), *Du côté de la référence verbale: les phrases habituelles*, Berne, Peter Lang.
- KLEIBER G. (1990), *L'article LE générique. La généralité sur le mode massif*, Genève-Paris, Droz.
- KLEIBER G. (2001a), *L'anaphore associative*, coll. *Linguistique nouvelle*, Paris, PUF.
- KLEIBER G. (2001b), Sur le sens du sens: objectivisme et constructivisme, in D. Keller, J.-P. Durafour, J.F. Bonnot & R. Sock (éds.), *Percevoir: monde et langage*, Bruxelles, Mardaga, 335-370.
- KOCH P. & OESTERREICHER W. (2001), Langage oral et langage écrit, in G. Holtus, M. Metzeltin & C. Schmitt. (éds), *Lexikon der romanistischen Linguistik. Band I, 2: Methodologie*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 584-627.

- KRIPKE S. (1981), *Naming and Necessity*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.
- KUHN Th. (1962), *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, Illinois, U.S.A., The University of Chicago Press.
- KUPFERMAN L. (2004), *Le mot «de». Domaines prépositionnels et domaines quantificationnels*, coll. *Champs linguistiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur.
- LAKOFF G. (1970), On Generative Semantics, in D. Steinberg & L. Jakobovits (éds.), *Semantics*, Cambridge University Press, 232-296.
- LAZARD G. (1956), Caractères distinctifs de la langue tadjik, *BSL* 52/1, 117-186.
- LEEMAN D. (1987), *À ma grande surprise!*, *Revue québécoise de linguistique* 1: 2, 415-434.
- Mc CAWLEY James D. (1969), The Role of Semantics in a Grammar, in E.W. Bach & R. Harms (eds.), *Universals of Linguistic Theory*, New-York, Holt, Rinehart, and Winston, 125-170.
- LÉON J. (2003), Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire: Parcours historique, *Information grammaticale* 98, 5-16.
- MAROUZEAU J. (1969), *Lexique de la terminologie linguistique*, Paris, Paul Goethner S.A.
- MARTIN P. (2024), Les contours mélodiques des marqueurs du discours, *Scolia* 38, 103-118.
- MARTINET A. (1970), *La linguistique synchronique*, coll. *Le linguiste*, Paris, PUF.
- MEL'ČUK I. (1996), *Vers une linguistique Sens-Texte*, Leçon Inaugurale au Collège de France, Chaire Internationale.
- MILNER J. (1973), *Wieso Pragmatik?*, *DRLAV* 7, 1-68.
- MILNER J.-C. (1978), *De la syntaxe à l'interprétation*, coll. *Travaux linguistiques*, Paris, Seuil.
- MILNER J.-C. (1982), *Ordre et raisons de langue*, Paris, Seuil.
- MOLINIER C. & LEVRIER F. (2000), *Grammaire des adverbes. Description des adverbes en -ment*, Genève-Paris, Droz.
- MULLER C. (2002), *Les bases de la syntaxe*, Bordeaux, PU de Bordeaux.
- MULLER C. (2019), *Indéfinis et partitifs en français*, Pessac, PU de Bordeaux.
- Pierre LA RAMÉE RAMUS, dit PETRUS (1562), *Gramere* 1562. *Grammaire* 1572. *Dialectique* 1555, Slatkine Reprints, Genève.
- POLGUÈRE A. (2016), *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

- POPPER K. (2002), *The Logic of Scientific Discovery*, Routledge Classics, London & New-York, Routledge.
- PUTNAM H. (1975), The Meaning of 'Meaning', *Philosophical Papers 2*, Cambridge University Press, 215-271.
- REY A. (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, A. Rey (dir.), Dictionnaires Le Robert, Paris.
- ROCHÉ M. (2010), Base, thème, radical, *Recherches linguistiques de Vincennes 39*, 95-134.
- ROSS J.R. (1970), On Declarative Sentences, in R.A. Jacobs & P. S. Rosenbaum (éds.), *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham (Mass.), Ginn and Company, 222-272.
- ROULET E. *et alii* (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, coll. *Sciences pour la communication*, Berne, Peter Lang.
- RUWET N. (1982), *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil.
- RUWET N. (1991), *Syntax and Human Experience*, Chicago and London, The University of Chicago Press.
- SAUSSURE L. de (1998), L'approche référentielle: de Beauzée à Reichenbach, in J. Moeschler, L. de Saussure, B. Sthioul, J.-M. Luscher, M. Kozłowska & J. Jayez (dir.), *Le temps des événements*, Paris, Kimé, 19-43.
- SEARLE J.R. (1969), *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SERRUS C. (1933), *Le parallélisme logico-grammatical*, Paris, Ed. Alcan.
- STRAWSON P.F. (1977), *Études de logique et de linguistique*, coll. *L'ordre philosophique*, Paris, Seuil.
- SVENSSON M.H. (2004), *Critères de figement. L'identification des expressions figées en français contemporain*, Dept. of Modern Languages/French, Umeå University, Umeå Monograph 15, 197 p.
- TAMBA I. (2015), Sémantique lexicale et phrastique: le sens compositionnel revisité, *Cahiers de lexicologie 2*: 105, 99-116.
- VAUGELAS Cl. FAVRE DE ([1647] 1981), *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Éditions Champ libre.
- ZRIBI-HERTZ A. (1987), La réflexivité ergative en français moderne, *Français Moderne 55*, 23-54.